

Conforama

RÈGLEMENT « La tournée de la récup' »

ARTICLE 1. OBJET

La société Conforama France SA, société anonyme, au capital de 656.063.904,00 Euros, ayant son siège social au 80 boulevard du Mandinet – Lognes – 77 432 Marne la Vallée, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Meaux, sous le numéro B 414 819 409 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 04/05/2022 à 12h00 au 13/05/2022 à 00h00, une opération solidaire sans obligation d'achat via le site tourneedelarecup.fr ci-après dénommé « La Tournée de la récup' » accessible depuis le compte Facebook et le compte Instagram de la marque Conforama.

La présente opération est régie dans son intégralité par les dispositions définies dans le présent Règlement auquel tout participant se soumet (ci-après dénommé le « Règlement »).

La société Facebook n'est aucunement impliquée dans l'organisation de l'opération et ne le parraine d'aucune façon, de sorte que sa responsabilité ne peut être recherchée par les Participants. Les informations communiquées par les participants sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription à l'opération.

L'opération est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure à la date de sa participation à l'opération, résidant en Ile de France, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'opération.

La participation à l'opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses dispositions.

Une seule participation est possible par participant. La participation à l'opération est strictement personnelle et nominative.

Le Participant doit obligatoirement posséder une adresse email valide. Le Participant déclare être le titulaire de l'adresse email avec laquelle il participe à l'opération.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation postérieure aux dates et horaires mentionnées à l'article 1 du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

2.2 Principe du règlement

Pour participer à l'opération, le Participant (ci-après dénommé le « Participant ») devra remplir un formulaire en renseignant ses informations personnelles.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification visant à déterminer qu'un Participant remplit l'ensemble des conditions nécessaires à la participation à l'opération et s'est conformé aux dispositions du présent Règlement de l'opération.

La Société Organisatrice se réserve en outre le droit de poursuivre par tout moyen, et notamment par voie judiciaire, toute tentative de tricherie ou de détournement du présent Règlement de l'opération et notamment en cas de communication délibérée d'informations fausses ou erronées.

ARTICLE 3. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Les accès à Facebook, Instagram et au site tourneedelarecup.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le Participant de se connecter à Facebook et Instagram et de participer à l'opération, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier, suspendre ou d'annuler, partiellement ou totalement, la présente opération, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait, en raison d'événements indépendants de sa volonté, notamment si pour une raison quelconque l'opération ne devait pas se dérouler comme prévu par suite d'une fraude, d'une défaillance ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue de l'opération.

Dans les cas visés ci-dessus, la Société Organisatrice pourra procéder à des aménagements du présent Règlement de l'opération qui fera l'objet d'une information préalable par tout moyen jugé approprié par la Société Organisatrice et fera partie intégrante du présent Règlement de l'opération.

ARTICLE 5 – EXONERATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la survenance d'un événement présentant les caractères de la force majeure, telle qu'interprétée par la jurisprudence, qui priverait temporairement ou définitivement les participants de leur participation à l'opération.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de l'opération.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès à l'opération ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'opération est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'opération.

ARTICLE 6 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégés par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 - LÉGALITÉ DU CONTENU DIFFUSÉ

Le Participant est responsable du contenu du commentaire qu'il soumet. Il est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier celles qui répriment les abus de la liberté d'expression.

Il veille à ce que le contenu de son commentaire ne comporte pas, notamment :

- d'éléments à caractère diffamatoire, dénigrant, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la dignité humaine à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.
- d'éléments violant les droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment l'image d'un tiers), pour lesquels il ne dispose pas des autorisations nécessaires des auteurs et/ou ayants droit,
- d'éléments faisant la promotion de services à but lucratif,
- de référence à des marques ou produits concurrents identifiables,
- de visuels de produits prohibés (cigarette, boisson alcoolisée ou autre).

Cette liste est non limitative.

En cas de non-respect des dispositions du présent article, le Participant est informé que la Société Organisatrice se réserve le droit de l'exclure de l'opération et d'engager des poursuites à son encontre.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement de l'opération est soumis à la loi française.

La participation à l'opération emporte d'une part, l'acceptation du Règlement de l'opération, par le Participant et d'autre part, l'arbitrage de la Société Organisatrice pour toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement de l'opération.

Les litiges relatifs à l'opération ou au présent Règlement non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données personnelles sont recueillies avec votre consentement pour les besoins de la gestion de l'opération et du tirage au sort par la société CONFORAMA France SA, 80 boulevard du Mandinet - Lognes 77432 Marne la Vallée en sa qualité de responsable de traitement.

Ces données sont communiquées aux personnes en charge de la gestion de l'opération. CONFORAMA transmet à des sous-traitants vos données, pour gérer techniquement l'opération et le tirage au sort, qui sont établies en Union Européenne et hors Union européenne en prenant les mesures et garanties adéquates pour effectuer le service technique. CONFORAMA pourra communiquer vos données sur demande à des autorités de contrôle le cas échéant ou à des tiers si nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

Les données collectées sont les suivantes : Nom, prénom, nom du compte Facebook, photo de profil. Nous collectons également la participation à des fins de statistiques et de connaissance client.

Vos données sont conservées jusqu'à 3 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données. Vous pouvez également demander leur rectification si elles sont erronées. Sans avoir à vous justifier lorsque vos données sont utilisées à des fins commerciales, vous pouvez vous opposer à toute utilisation de vos données lorsqu'une telle utilisation repose uniquement sur nos intérêts commerciaux légitimes. Dans les cas et selon les limites prévues par la réglementation, vous pouvez demander la suppression de certaines de vos données qui ne nous seraient plus nécessaires ou en faire limiter l'usage. Vous pouvez également solliciter la portabilité de vos données, et définir le sort de vos données après votre mort. Pour exercer vos droits, ou retirer votre consentement, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données personnelles – Conforama France - 80 boulevard du Mandinet Lognes 77432 Marne La Vallée ou par email dpo@conforama.fr, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande. En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.